

Déclaration préalable

16 Avril 2019

L'accord pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap entame sa dernière ligne droite, et le constat est sévère.

Il semble peu probable que les objectifs majeurs en termes d'emploi, de formation et de sensibilisation soient atteints à l'issue de la période. Chez Orange, les personnes en situation de handicap sont moins recrutées, moins formées et moins promues. Ce phénomène dépasse largement le cadre de notre entreprise. En effet, dans le dernier rapport du défenseur des droits publié le 12 mars dernier, les discriminations liées au handicap arrivent en tête.

Malgré les campagnes de sensibilisation, les plans d'action mis en place, les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux. Peut-être faut-il le lier aux moyens que vous mettez à disposition des équipes RH et diversité pour travailler sur le sujet. Les derniers rapports, dont l'étude sur les correspondants handicap principaux (chiffres à l'appui), démontrent qu'ils ne consacrent pas au handicap, le temps qui leur est imparti en vertu de l'accord. Pourtant ce sont les premiers relais au sein de l'entreprise. Ainsi par exemple un apprenti en situation de handicap a été écarté de l'entreprise sans qu'aucune compensation n'ait été mise en place... La ligne managériale n'a jamais contacté le réseau dédié pour la mise en place d'une compensation. L'engagement pris concernant les contrats de professionnalisation est un véritable échec. C'est d'autant plus regrettable que l'entreprise se prive d'un vivier.

Certaines régions sont pour ainsi dire abandonnées : en 2018 il n'y a eu aucune session de formation « Démystifions le handicap » en Corse, dans la DO Réunion et Mayotte et la DO Caraïbes.

Derrière ces erreurs et manquements, des humains sont dans l'attente d'un emploi. Ce manque de moyens se traduit par le renforcement de la saisonnalité de vos actions. A l'instar de l'égalité professionnelle et la traditionnelle journée du 8 mars, tous vos efforts semblent converger vers l'organisation de la semaine de l'Engagement au mois de novembre.

Le handicap se vit tous les jours, pas une fois par an.

En France, il touche environ 12 millions d'individus et l'on estime qu'une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie.

Pourtant des progrès ont été faits comme le taux de féminisation des recrutements des alternants.

Einstein disait « si vous jugez un poisson à sa capacité à grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide ». Aussi nous nous réjouissons du nouveau partenariat entre Pôle Emploi et Orange car nous espérons que ce sera l'occasion pour notre entreprise de recruter autrement tout en s'attachant exclusivement aux compétences des individus.

La CFE-CGC a alerté à plusieurs reprises la Direction sur les moyens affectés à la mise en œuvre de l'accord.

La CFE-CGC sera très vigilante sur le respect et l'application des accords présents et à venir.

La CFE-CGC demande dès à présent le renforcement significatif des dispositifs pour que tous les interlocuteurs identifiés agissent en faveur de l'application de l'accord pour assurer l'application de l'accord quel que soit le lieu où se trouve une personne en situation de handicap.